

2023\_03

DÉPARTEMENT DU LOT

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC  
AR Préfecture

046-214600603-20230224-2023\_03-DE  
Reçu le 07/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2023**

Convocation le 20 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi vingt-quatre février, à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIE.

**Étaient présents :** Messieurs Patrick AMAT, Anthony HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Marion MAGAGNOSC, Virginie MASSON, Christelle SOUQUES-MIAN, Véronique SUDRE, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

**Était excusé :** Jean-Pierre GEORGEON.

**Pouvoirs :** Jean-Pierre GEORGEON a donné pouvoir à Mathieu MOLINIE.

**Secrétaire de séance :** Anthony HENRAS.

**SUBVENTION AU PROFIT DE LA SYRIE ET LA TURQUIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, la solidarité s'organise et que par conséquent, la commune de Carnac-Rouffiac souhaite faire un don de 500 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

Cette subvention sera versée sur le compte de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Étranger (DSFIPE).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire :

**Accepte** de verser la somme de 500 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales ;  
**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette subvention.

POUR: 11  
CONTRE: 0  
ABSTENTION: 0

A CARNAC-ROUFFIAC,  
Le 24 février 2023  
Le Maire, Mathieu MOLINIE

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 02.03.2023  
Le Maire, Mathieu MOLINIE

